



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne – Franche-Comté**

Affaire suivie par : Aurore VERNEZ
Unité interdépartementale Jura et Saône-et-Loire
Antenne de Chalon-sur-Saône
Tél : 03 85 97 56 10
Courriel : ud71c.env.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr

N° Chrono : AV/MV/2021/C_161

**INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES
RAPPORT DE LA VISITE D'INSPECTION DU 08 JUIN 2021
BREE – SITE SIFELMET**

N° S3IC : 0247.00001

Commune(s) : CHALON-SUR-SAÔNE

Visite :	administrative	programmée	annoncée	autre	Régime :	E
Priorité :	autre	Attributs S3IC n°1 :	Eau de surface			

Liste des installations inspectées : visite partielle des installations du site : atelier, station de traitement, stockage extérieur de produits dangereux et de déchets

Référentiel de l'inspection :

- Code de l'environnement
- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 9 octobre 2001 (AP 2001)
- Arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (AM98)
- Arrêté du 9 avril 2019 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2565 (revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (AMPG1)

Personne(s) rencontrée(s) :

- Directeur – BREE – ELVIA GROUPE
- Responsable Production – BREE – ELVIA GROUPE
- Responsable Technique – suivi station – BREE ELVIA GROUPE
- Responsable Technique – (jusqu'à fin juin 2021) – BREE – ELVIA GROUPE

Antenne de CHALON-SUR-SAÔNE :
1 rue Georges Feydeau – CS 20105
71321 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex
Tél. : 03 85 97 56 10

Antenne de MÂCON :
37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex 9
Tél. : 03 85 21 85 00

Antenne de LONS-LE-SAUNIER :
165 avenue Paul Seguin
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. : 03 84 87 30 35

Le rapport vaut rappel réglementaire à l'exploitant pour les constats de non-conformités.

Indépendamment des points contrôlés par l'Inspection des installations classées, il est de la responsabilité de l'exploitant de réaliser régulièrement les vérifications et suivis nécessaires pour s'assurer du respect de l'ensemble des prescriptions réglementaires applicables à son installation.

Synthèse :

La société BREE exploite une installation de fabrication de circuits imprimés (gravure) mettant en œuvre des opérations de traitement de surface.

La visite s'est inscrite dans le cadre de la mise à jour des prescriptions des sites soumis à l'arrêté ministériel « RSDE » (réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau) du 24 août 2017.

Le site est propre et entretenu. L'inspection a mis en évidence un certain nombre d'observations et de non-conformités à la réglementation qui devront faire l'objet d'actions correctives de la part de l'exploitant. L'ensemble de ces constats est repris dans le tableau joint en annexe.

Lors de la visite d'inspection :

- 6 non-conformités ont été constatées, sur les thèmes suivants :
 - Absence de vérification et d'entretien du disconnecteur du site.
 - Absence de rétention sous les fûts d'acide chlorhydrique dans la station de traitement des effluents.
 - Absence de rétention sous les fûts de produits usagés stockés en extérieur.
 - Absence d'étiquetage (nom et mention de dangers si nécessaire) obligatoire des produits y compris ceux présents en extérieur dans la zone déchets (notamment fûts et GRV).
 - Dépassement régulier de la valeur limite d'émission de l'arrêté du 9 avril 2019 pour le paramètre cuivre (VLE = 1,5 mg/l).
 - Absence de 3 RIA sur les 6 prescrits dans l'arrêté préfectoral de 2001.
- 10 demandes de complément sont formulées.

Ces éléments sont détaillés dans le tableau des constats en annexe.

Propositions de suites :

- Constats à traiter par courrier

Le rédacteur	Le vérificateur	L'approbateur
<i>L'inspectrice de l'environnement</i> <i>Aurore VERNEZ</i>	<i>L'inspecteur de l'environnement</i> <i>Clément DEGARDIN</i>	<i>Le chef de l'unité départementale de Saône-et-Loire</i> <i>Patrice CHEMIN</i>